



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D8-6-129

OBJET : VALIDATION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE
D'ACCORD TERRITOIRE D'INDUSTRIE
INTERDEPARTEMENTAL GERS / TARN ET GARONNE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
--------------------	-----------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Géraud	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D8-6-129

OBJET : VALIDATION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD
TERRITOIRE D'INDUSTRIE INTERDEPARTEMENTAL GERS / TARN ET
GARONNE

Vu le contrat cadre pour la période 2018/2022 validé par le Comité de pilotage régional Territoire d'Industrie du 9 décembre 2019 puis approuvé par le conseil syndical du PETR le 16 décembre 2019 ;

Le Président rappelle que le dispositif national « Territoire d'Industrie » de reconquête industrielle et de développement des territoires vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et établissements publics au service de l'économie des territoires.

La candidature Territoire d'Industrie « Interdépartemental Gers / Tarn et Garonne » liant le PETR Garonne Quercy Gascogne (82) et le PETR Pays Portes de Gascogne (32) a été retenue fin 2018 autour des filières phares de l'agroalimentaire et de l'aéronautique.

En 2019, dans le cadre de l'élaboration du protocole d'accord, différentes réunions de travail ont été menées et un certain nombre de projets publics ou privés ont été identifiés par les Communautés de Communes pour leur caractère industriel. Ce contrat cadre pour la période 2018-2022 a été validé par le Comité de pilotage régional Territoire d'Industrie du 9 décembre 2019 puis approuvé par le conseil syndical du PETR le 16 décembre. Il est décliné selon 5 axes thématiques, 11 actions stratégiques et 32 projets retenus dont :

- 2 projets d'échelle interdépartementale
- 30 projets sur le PETR Garonne Quercy Gascogne
- 12 projets sur le PETR Pays Portes de Gascogne

Au sein de la Communauté de Communes des Deux Rives, on compte 6 projets :

- 3 projets sous maîtrise d'ouvrage privée : extension d'entreprise création,
- 3 projets sous maîtrise d'ouvrage communautaire :
 - l'extension et la modernisation du Centre de Formation Professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'énergie,
 - la création d'une zone d'activités Pommevic / Goudourville pour intensifier l'accueil d'entreprises en lien avec la Centrale Nucléaire de Golfech,
 - la réhabilitation de friches industrielles.

Le Président propose donc :

- d'approuver le protocole « Territoire d'Industrie Interdépartemental Gers / Tarn et Garonne » ci-annexé,

- de l'autoriser, ou son représentant à signer le protocole Territoire d'Industrie « Interdépartemental Gers / Tarn et Garonne » ci-annexé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver le protocole « Territoire d'Industrie Interdépartemental Gers / Tarn et Garonne » ci-annexé,

- d'autoriser le Président, ou son représentant à signer le protocole Territoire d'Industrie « Interdépartemental Gers / Tarn et Garonne » ci-annexé.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 décembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 14 DEC. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 14 DEC. 2020

AR PRÉFECTURE

VALIDATION ET SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD TERRITOIRE D'INDUSTRIE INTERDEPARTEMENTAL GERS / TARN ET GARONNE

Numéro de l'acte : 2020D8_6_129

Date de la décision : 11/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201211-2020D8_6_129-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 14/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Emploi-formation professionnelle

Document : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D8_6_129-DE-1-1_1.pdf](#) ([Document original](#))

Annexe : [99_DE-082-248200016-20201211-2020D8_6_129-DE-1-1_2.pdf](#) ([Document original](#))

Date de dépôt de l'acte : 14/12/2020 15:03:47

Date d'envoi de l'acte : 14/12/2020 15:08:44

Date de réception de l'AR : 14/12/2020 15:14:35